

# MÉMOIRE

Présenté à

**LA COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENTS  
RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES**

Par

**MOUVEMENT DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ DU QUÉBEC -  
CONSEIL RÉGIONAL DE LA CAPITALE NATIONALE**

Octobre 2007

## **UNE CONSTITUTION POUR LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI**

### **LE MOUVEMENT DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ DU QUÉBEC - CONSEIL RÉGIONAL DE LA CAPITALE NATIONALE (MDCQ-CN)**

Organisation non partisane, le MDCQ-CN est dédié à la réforme des institutions démocratiques dans le but d'accroître le pouvoir des citoyens et citoyennes. Le MDCQ-CN favorise, entre autres :

- une constitution pour le Québec d'aujourd'hui;
- une réforme du mode de scrutin;
- des élections à date fixe;
- l'adoption d'une loi d'initiative populaire;
- une décentralisation vers les régions.

Le MDCQ-CN s'intéresse également à la démocratie dans les entreprises à gouvernance participative, telles que les coopératives, les mutuelles, les associations à but non lucratif, ou toutes autres formes d'entreprises collectives.

Les membres du comité exécutif du MDCQ-CN sont :

**Maxime Routhier**

**Lorraine Therrien**

**Priscilla Schafer**

**Sébastien Daignault**

**Yannic Périgny-Lajoie**

### **NOTRE INTÉRÊT POUR LE SUJET DE LA CONSULTATION**

Le MDCQ-CN manifeste un intérêt pour la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles parce qu'il s'agit d'un processus qui a soulevé au sein de la population québécoise d'importantes interrogations en ce qui a trait à la question identitaire. À ce sujet, le MDCQ-CN est d'avis que la Commission se doit d'aborder ce questionnement dans la perspective d'un renforcement de l'espace démocratique québécois. Le MDCQ-CN voit dans le mandat de cette commission une occasion privilégiée de réfléchir en profondeur sur les moyens d'assurer la consolidation des liens qui unissent les Québécois et Québécoises et, ce faisant, de faire émerger de la manière la plus démocratique possible les valeurs et principes sous-jacents aux grands codes de la gestion de notre vivre-ensemble.

## **UNE CONSTITUTION POUR REDÉFINIR LES LIENS QUI NOUS UNISSENT**

Le MDCQ-CN affirme que la démocratie québécoise repose, entre autres, sur le pluralisme en tant que « philosophie qui, au nom de la diversité, admet l'existence d'opinions politiques, de croyances morales et religieuses, de comportements culturels et sociaux différents » (voir Annexe II du document de consultation de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles). Nous croyons fermement que l'affirmation du pluralisme se conjugue avec l'affirmation de l'identité québécoise comme assise de notre espace démocratique.

### **Des valeurs et des principes fondamentaux**

À la problématique identitaire et aux questionnements qu'elle soulève, le MDCQ-CN recommande l'adoption d'une constitution québécoise comme piste de solution. Une constitution fournirait un cadre de référence commun à l'exercice fondamental des droits démocratiques au sein de la collectivité québécoise. Les valeurs et les principes fondamentaux identifiés et enchâssés dans un tel document seraient l'expression d'une affirmation identitaire et serviraient de balises facilitant la gestion du vivre-ensemble. Admiré par Jean-Jacques Rousseau et Voltaire, Pasquale Paoli (1725-1807), premier homme à faire voter une constitution dans l'histoire politique, disait : « Notre administration se doit d'être aussi claire que du crystal, chaque zone d'ombre favorisant l'arbitraire ainsi que la méfiance du Peuple ». Ce qui était vrai au XVIIIe siècle n'est-il pas encore aujourd'hui? Comme corollaire aux propos de Paoli et pour nous situer dans une époque plus actuelle, n'est-ce pas opportun de citer également Marc Chevrier, professeur de sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal? Celui-ci écrivait récemment dans le **Dossier constitutionnel** du site internet **L'Encyclopédie de l'Agora** que le préambule d'une constitution est «une déclaration dans laquelle on énonce de manière solennelle certains principes chers à la collectivité et dans laquelle entrent parfois des éléments d'histoire nationale». Ces propos ne tendent-ils pas à étayer la position du MDCQ-CN selon laquelle l'adoption d'une constitution pourrait démocratiquement conjuguer l'expression de la diversité avec l'expression du substrat identitaire québécois?

Si l'ensemble des propos qui précèdent visent à établir les fondements de la position du MDCQ-CN en faveur d'une constitution comme solution à la problématique abordée dans ce mémoire, ils ont également pour but de convaincre la Commission de la faisabilité de l'option proposée. Rappelons à cet effet que de nombreux États fédérés à travers le monde possèdent leur propre constitution. Mentionnons, à titre d'exemples, les États américains et le canton de Vaud, en Suisse. Ajoutons qu'ici même, au Canada, la Constitution canadienne permet aux provinces de se donner une constitution interne, ce dont la Colombie-Britannique s'est prévalu en adoptant son « British Columbian Act ». Sans doute est-il pertinent de souligner également que le peuple Cri est en voie de se donner sa propre constitution, de manière à renforcer le pouvoir qu'il souhaite exercer sur sa réalité.

### **Une démarche démocratique fondamentale**

De nombreux hommes politiques, dont le premier semble avoir été Charles-Joseph Taché (1858), ont songé à faire en sorte que le Québec se donne une constitution. D'autres politiciens plus contemporains à notre siècle, tels Daniel Johnson, père, et Jean

Lesage ont été de ceux-là. Ils ont été suivis par Robert Bourassa, Gil Rémillard, René Lévesque, Jacques Parizeau et Mario Dumont, pour n'en nommer que certains.

En 2003, les participants aux États généraux sur la réforme des institutions démocratiques se sont prononcés, à 82 %, en faveur d'une constitution pour le Québec d'aujourd'hui. Ce vote suivait une consultation populaire qu'avait menée le Comité directeur des États généraux, présidé par Claude Béland. Les mêmes États généraux avaient d'ailleurs mené à la naissance du Mouvement Démocratie et Citoyenneté du Québec (MDCQ).

Le MDCQ-CN considère l'adoption d'une constitution comme un geste éminemment démocratique. Il recommande que l'identification des valeurs et principes communs à la population québécoise soit effectuée par le biais des travaux d'une constituante populaire, de manière à renforcer la légitimité d'un tel projet. Une constitution québécoise ferait ainsi la promotion des valeurs à la base de la symbolique identitaire tout en étant un projet ouvert au pluralisme.

### **Recommandations**

**Vu l'importance de la question identitaire dans la démarche entreprise par la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, le MDCQ-CN recommande que cette dernière envisage l'adoption d'une constitution comme moyen de redéfinir et de renforcer l'espace démocratique associé au vivre-ensemble des Québécois et Québécoises.**

**Vu l'importance que le MDCQ-CN accorde au renforcement de la démocratie au Québec, il recommande également que la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles fasse valoir la nécessité qu'une constitution québécoise soit élaborée par une constituante à très large participation populaire.**